

Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20110414-0000007387-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 19/04/2011

Réception par le Prefet : 19/04/2011

Publication : 21/04/2011



Conseil Général
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG 2011-2-1-9

Séance du jeudi 14 avril 2011

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'HABITATS DE HAUTE ALSACE

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L 421-8 et R 421-4 et suivants,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Fixe le nombre de membres du Conseil d'Administration d'Habitats de Haute Alsace ayant voix délibérative à 23 répartis conformément à l'article R 421-5 du code de la construction et de l'habitation, le Département disposant donc de 13 membres, dont 6 désignés en son sein par son organe délibérant, les 7 autres étant choisis en qualité de personnalités qualifiées,

Décide, à l'unanimité, de ne pas désigner au scrutin secret les 13 représentants du Département, (6 Conseillers Généraux et 7 personnes qualifiées) pour siéger au Conseil d'Administration d'Habitats de Haute Alsace.

Désigne, comme membres au Conseil d'Administration d'Habitats de Haute Alsace ayant voix délibérative chargés de représenter le Département :

- au titre des conseillers généraux :
 - Pierre BIHL
 - Jean-Paul DIRINGER
 - Jean-Jacques WEBER
 - Gilbert BUTTAZZONI
 - Michel HABIG
 - Guy JACQUEY

- au titre des personnes qualifiées :

- Daniel WEBER
- Hubert CHEVARIER
- André CLAD
- André BIANCHI
- Denis ANDOLFATO
- Jean-Claude NIEDERGANG
- Jean-Paul SCHMIDT

Désigne, comme représentant des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées :

- Madame Béatrice CAUDRELIEZ, Directrice de la Manne, 14 rue Henri WILHELM à Colmar.

Précise qu'il appartient au Président de contacter la Caisse d'Allocation Familiale, l'Union Départementale des Associations Familiales, les associés collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction, les organisations syndicales de salariés les plus représentatives dans le département pour qu'ils désignent leurs représentants au sein du Conseil d'Administration d'Habitats de Haute Alsace.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Buttner', written over a horizontal line.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions